

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2015

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 84 et suivants du Règlement pour le Conseil Communal, nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation le budget de fonctionnement pour 2016.

Le présent préavis est composé d'un dossier comprenant :

- le budget de fonctionnement détaillé par compte et notes explicatives ;
- le tableau comparatif (annexe 1) entre les comptes 2014 et les budgets 2015 et 2016 ;
- le plan des investissements réactualisé et portant sur les années 2016 à 2020 (annexe 2) conformément à l'article 91 du Règlement pour le Conseil Communal.

1. REVENUS

L'évaluation des rentrées fiscales reste toujours un exercice délicat.

Pour 2015, les rentrées fiscales devraient a priori être globalement proches du budget, avec peut-être un léger mieux pour les personnes morales. Le solde net de la péréquation et de la réforme policière 2014 se monte à CHF 78'231.- en faveur du Canton. Le résultat de l'exercice 2015 pourrait ainsi, tous autres facteurs pris en compte, être légèrement meilleur que celui qui était budgétisé, soit un déficit de l'ordre de CHF 183'300.- .

Pour 2016 et au vu des données connues au moment de l'élaboration du budget, la Municipalité a décidé de tenir compte des éléments suivants, prenant en compte un taux d'imposition inchangé de 67 :

- rentrées fiscales en très légère hausse pour le revenu et la fortune des personnes physiques, soit CHF 3'370'000.- . Cette estimation, soit une augmentation de l'ordre de 1,7 % pour le revenu et de 5 % pour la fortune, est relativement prudente ; elle tient compte d'une légère augmentation de l'assiette fiscale et de l'arrivée de nouveaux habitants. L'impôt sur la fortune est projeté sur la base des données estimées pour 2015.
- rentrées fiscales en hausse pour les personnes morales, malgré le fait que notre potentiel plus gros contribuable ne paiera à notre connaissance toujours pas d'impôts en 2016. La zone industrielle n'apporte que peu de recettes fiscales directes à ce jour, mais engendre des impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers et sur les frontaliers) et de l'impôt foncier. Les montants figurant au budget résultent également des projections de l'exercice 2015.
- pour les impôts conjoncturels, la Municipalité a retenu, compte tenu des résultats de 2013 et 2014 ainsi que des perspectives de 2015, des montants identiques à ceux budgétisés en 2015 pour les droits de mutation, l'impôt sur les successions et donations et l'impôt sur les frontaliers, et légèrement inférieurs pour l'impôt sur les gains immobiliers; elle rappelle toutefois qu'une partie des rentrées doit depuis 2011

être rétrocédée au Canton à titre de financement partiel de la facture sociale: c'est l'objet du chiffre 720.3513.

2. CHARGES

Il faut relever d'emblée que la Municipalité, tout comme les années précédentes, a renoncé à toute dépense " extraordinaire " dans le cadre du budget 2016.

Comme pour ces dernières années, le budget présenté ne comprend dès lors que des dépenses indispensables au bon fonctionnement de la Commune, à l'entretien essentiel des bâtiments et du domaine communal en général. D'éventuels projets de plus grande envergure, qui ressortent du plan des investissements, feront l'objet de préavis spécifiques.

Les seules dépenses non indispensables, d'un montant limité, tendent à maintenir une vie associative dans notre village, sous la forme d'un soutien aux sociétés locales.

Les constats de 2014 pour le budget 2015 restent donc valables en 2015 pour le budget 2016.

Le montant facturé par l'Etat dans le cadre de la réforme policière est en augmentation significative ; il passe de CHF 163'000.- à CHF 185'000.- (+ 13,5 % !). Le montant facturé au titre de la facture sociale est également en nette hausse ; il passe de CHF 728'300.- à CHF 855'000.-, soit une augmentation de l'ordre de 17,39 %. Cette importante augmentation s'explique par la hausse globale des charges cantonales, mais surtout par l'amélioration de la santé financière de notre commune. La valeur du point d'impôt a en effet passé de CHF 48'563.- en 2012 à CHF 50'949.- en 2013, puis à CHF 57'813.- en 2014.

Le montant facturé par l'Etat pour les transports publics est en hausse significative. Nous allons cependant bénéficier d'une amélioration de notre desserte en transports publics.

La rubrique fonds de péréquation s'explique comme il suit: nous alimentons le fonds de péréquation à hauteur de CHF 1'073'000.- et nous recevons en retour CHF 179'000.-; le résultat net de péréquation budgétisé est ainsi de l'ordre de CHF 894'000.- (contre CHF 727'000.- au budget 2015). Là aussi, cette augmentation s'explique par l'amélioration de la santé financière de notre commune.

La Municipalité relève que l'accalmie dans le report de charges n'aura ainsi et comme annoncé duré qu'une année. La Municipalité ne se berce pas d'illusions ; la tendance de fond reste à une hausse constante des charges, et notamment de la facture sociale, dont l'impact continuera à augmenter ces prochaines années. De plus, l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt (CHF 57'813 en 2014 contre CHF 50'949 en 2013), globalement positive, nous pénalise en termes de péréquation et de facture sociale.

3. RESULTAT

La marge brute d'autofinancement est toujours positive et s'élève à CHF 1'646'200.-. Après attribution aux fonds affectés, elle est de CHF 247'000.-. Le déficit prévu, après amortissements et mouvements des fonds (voir annexe 1), s'élève à CHF 193'000.-. Il pourra être absorbé par un prélèvement sur le capital et/ou le fonds d'égalisation, qui s'élevaient respectivement au 31.12.2014 à CHF 136'774.52 et à CHF 510'000.-, voire par des recettes extraordinaires. La Municipalité rappelle que le fonds d'égalisation et le capital sont couverts par des liquidités.

4. INVESTISSEMENTS

Les investissements nets du Patrimoine Administratif se monteront à CHF 1'147'000.- (annexe 2).

5. ENDETTEMENT ET FINANCEMENT

Au 1er janvier 2016, l'endettement net devrait s'élever à environ 5.3 millions et au 31 décembre 2016 à environ 4.8 millions.

Son financement, pour les crédits en cours, sera assuré comme il suit :

BUDGET 2016

Emprunts autorisés et utilisés dès 1990	Séparatif	CHF	1'500'000
Emprunts autorisés et utilisés dès 1997	Salle de sports	CHF	2'300'000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2005	Maison de commune	CHF	264'000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2009	Construction garderie	CHF	770'000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2009	Rénovation grande salle	CHF	1'350'000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2012	Ch.Fontaine, carr. grande salle, préau	CHF	196'000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2012	Réseau routier	CHF	1'185'000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2013	Remplacement conduites d'eau	CHF	400'000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2014	Remplacement conduites d'eau	CHF	1'000'000
TOTAL Emprunts en cours		CHF	8'965'000
Crédit autorisé en compte courant		CHF	1'000'000
		CHF	9'965'000
Emprunts remboursés au 31.12.2016		CHF	1'968'540
Solde des crédits à disposition		CHF	7'996'460
(si plan des investissements respecté)			

Ainsi donc, à fin 2016, si toutes les prévisions budgétaires se confirment, le solde sur disponible devrait être de l'ordre de CHF 2'170'000.-. La Municipalité rappelle qu'il existe un crédit autorisé d'un million en compte-courant, auquel elle n'envisage pas de recourir.

6. CONCLUSION

Comme par le passé, ce budget a été établi avec rigueur. Nous osons espérer une légère progression des recettes fiscales et obtenir ainsi un meilleur résultat.

La Municipalité précise expressément que le déficit sera assumé par le capital et/ou le fonds d'égalisation du résultat, ce qui permettra cas échéant de présenter un résultat comptable équilibré.

Nous vous prions donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 6/2015
- adopté en séance de Municipalité du 2 novembre 2015,
- où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'approuver le budget de fonctionnement pour 2016 présentant un total de revenus de CHF 7'756'650.- et un total de charges de CHF 7'949.650.-, le déficit de CHF 193'000.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.**

Nous vous remercions vivement de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

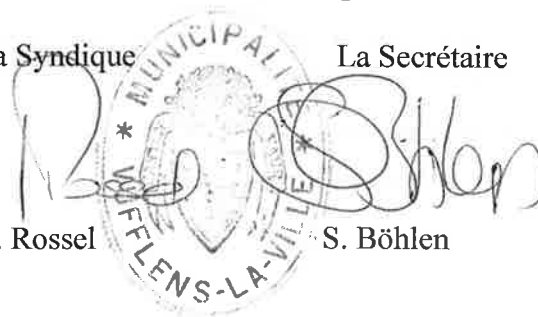
Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

I. Rossel

S. Böhlen



Vufflens-la-Ville, le 2 novembre 2015

Dossier traité par Olivier Berthoud